

**REHABILITATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
DEMANDE DE SUBVENTION**

COMMUNE DE : _____	N° DU DOSSIER : _____
DATE DE LA DEMANDE : _____	

IDENTITE DU DEMANDEUR

NOM-PRENOM _____
ADRESSE _____
TELEPHONE _____ TELEPHONE PORTABLE _____
NOMBRE DE PERSONNES CONSTITUANT LE MENAGE:

ADRESSE DE L'OUVRAGE A REHABILITER

N° _____ RUE _____
CODE POSTAL _____ VILLE _____

Vous êtes propriétaire depuis _____

Nombre de pièces:
Année de construction:

TRAVAUX ENVISAGES

Filière envisagée(type) _____
Montant des travaux _____
Entreprise réalisant les travaux _____

LE PETITIONNAIRE S'ENGAGE A :

- Certifier l'exactitude des renseignements portés sur le présent document,
- Commencer les travaux dans un délai d'un an
- Faire réaliser les travaux conformément au projet présenté
- Reverser à la Collectivité le montant des subventions reçues en cas de non respect des engagement ci-dessus

A _____ Le _____
Signature

AVIS DE LA CCGL SUR LA PRESENTE DEMANDE

Subvention accordée à concours de 35 % à appliquer sur le montant TTC définitif des travaux (plafonné à 8000€)

Subvention refusée (à motiver)

Signature
Le Président,

- ✓ La présente demande de subvention remplie et signée à déposer avant la réalisation des travaux
- ✓ La copie du dernier avis de taxe foncière sur les propriétés bâties ou une copie de l'acte notarié
- ✓ La copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu 2015
- ✓ 3 devis détaillés d'entreprise différente donnant une description et le montant des travaux
- ✓ Le plan de masse
- ✓ Un justificatif de domicile (facture eau-électricité-télécom)
- ✓ Un relevé d'Identité Bancaire

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

BENEFICIAIRES

- o Propriétaires occupants ou bailleurs conventionnés
- o Installations classées non acceptables ou insuffisantes suite au dernier diagnostic effectué (diagnostic initial 2006 dernier diagnostic de contrôle de bon fonctionnement, diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière)
- Les revenus des propriétaires ne doivent pas dépasser les plafonds de l'ANAH, à savoir :

valeurs en euros applicables au 01/01/2017

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds: Ménages aux ressources modestes
1	18 409 €
2	26 923 €
3	32 377 €
4	37 826 €
5	43 297 €
par personne supplémentaire	5 454 €

MODALITES

- Démarche de réhabilitation avec la procédure de demande d'installation d'un dispositif autonome SPANC (formulaire DIDAA + étude)
- Travaux réalisés par des professionnels
- Montant des travaux éligibles : de 3 000 € minimum à 8 000 € TTC maximum
- Filières traditionnelles éligibles : filtres à sable, tranchées d'infiltration, filtres plantés de roseaux

SUBVENTIONS

- Subvention égale à 35% du coût TTC des travaux (plafonné à 8000€) par la Communauté de Communes de Grand Lieu
- La subvention est versée par la Collectivité dans la limite du budget annuel
- La subvention est cumulable avec l'éco prêt. L'éco-prêt* ne peut être obtenu que si le système mis en place ne fait pas appel à l'énergie électrique (sauf pompe de relevage).
- Actuellement les travaux de réhabilitation bénéficient du taux réduit de TVA à 10%

VERSEMENT DE LA SUBVENTION

- Une fois déposée, la demande est validée par la CCGL
- Le versement est effectué par la CCGL par virement bancaire après le contrôle de bonne exécution et la réception de l'original de la facture acquittée

* L'éco prêt à taux zéro spécifique ANC est plafonné à 10 000 € pour une durée de dix ans et n'est pas cumulable avec les autres éco prêt "Bouquets de travaux ou Performance énergétique globale". Il ne peut y avoir qu'un seul éco-prêt par logement, quelque soit son montant.

Vous pouvez consulter le site suivant pour plus d'informations :

www.developpement-durable.gouv.fr ou www.logement.gouv.fr